



Assemblée générale Conseil de sécurité

Distr.
GENERALE

A/41/348
S/18069
20 mai 1986

ORIGINAL : FRANCAIS

ASSEMBLEE GENERALE
Quarante et unième session
Points 33 et 36 de la liste préliminaire*
POLITIQUE D'APARTHEID DU GOUVERNEMENT
SUD-AFRICAIN
QUESTION DE NAMIBIE

CONSEIL DE SECURITE
Quarante et unième année

Lettre datée du 20 mai 1986, adressée au Secrétaire général par
le Représentant permanent de l'Algérie auprès de l'Organisation
des Nations Unies

J'ai l'honneur de vous transmettre ci-joint le texte de la déclaration du porte-parole du Ministère des affaires étrangères de la République algérienne démocratique et populaire, rendue publique le 19 mai 1986 à suite de l'agression perpétrée par le régime raciste de l'Afrique du Sud contre le Botswana, la Zambie et le Zimbabwe.

Je vous saurais gré de bien vouloir faire distribuer la présente lettre et son annexe comme document officiel de l'Assemblée générale, au titre des points 33 et 36 de la liste préliminaire, et du Conseil de sécurité.

L'Ambassadeur,

Représentant permanent,

(Signé) Hocine DJOUDI

* A/41/50/Rev.1 et Corr.1.

ANNEXE

Déclaration du porte-parole du Ministère des affaires étrangères
de la République algérienne démocratique et populaire rendue
publique le 19 mai 1986 à la suite de l'agression perpétrée
par le régime raciste de l'Afrique du Sud contre le Botswana,
la Zambie et le Zimbabwe

L'Algérie a appris avec une vive indignation la lâche agression que le régime raciste de Pretoria vient de perpétrer contre le Botswana, la Zambie et le Zimbabwe.

En violant de manière flagrante la souveraineté et l'intégrité territoriale de ces trois pays, le régime d'apartheid donne libre cours à sa nature oppressive à l'intérieur de l'Afrique du Sud et agressive à l'égard des pays de la région australe du continent africain.

Les attaques dirigées contre les capitales du Botswana et du Zimbabwe ainsi que contre le territoire de la Zambie constituent une nouvelle manifestation de terrorisme d'Etat que la communauté internationale se doit de réprimer. Intervenant dans la lignée d'autres actes de même nature et de même portée, ce crime rappelle que seules des complaisances et complicités ont mis jusqu'ici le régime d'apartheid à l'abri des sanctions globales et obligatoires que l'Afrique n'a eu de cesse de réclamer.

L'Algérie condamne énergiquement cette agression et exprime sa solidarité pleine et entière avec les peuples et gouvernements frères du Botswana, du Zimbabwe et de la Zambie. Elle en appelle au Conseil de sécurité de l'Organisation des Nations Unies pour la condamnation et la sanction unanimes de l'agresseur. Elle appelle également la communauté internationale à agir résolument pour assurer la stabilité et la sécurité de la région australe de l'Afrique et à redoubler d'efforts pour l'éradication du système d'apartheid et l'accession de la Namibie à une indépendance authentique.
